

Conditions

Tarifs par nuit, nourriture inclus (sauf alimentation spéciale)

- 1 chat CHF 18.-
- 2 chats CHF 34.-
- 3 chats CHF 45.-

Les conditions de la pension

- Carte de fidélité
- Sur demande je viens chercher votre chat chez vous et je vous le ramène aussi (CHF 1.00/km).
- Les consultations vétérinaires seront facturées à part (CHF 30.00 plus CHF 1.00/km).
- Le règlement du séjour se fait exclusivement en espèce le jour du départ.
- Pour chaque première réservation un acompte d'un tiers du prix du séjour est payable à l'arrivée du chat.
- Annulation d'une réservation: gratuit jusqu'à cinq jours avant le début du séjour, plus tard, la moitié du prix du séjour sera facturée.

La pension est **ouverte 365 jours sur 365**.

Pour me contacter et pour des réservations appelez 032 677 25 92.

Conditions pour un séjour de votre chat dans la pension

- Le chat doit être régulièrement vacciné contre
 - le coryza
 - le typhus
 - la leucose féline
- Les vaccinations doivent avoir **moins d'une année**.
- Le chat doit avoir été testé **négatif à la leucose** (aussi les chats qui vivent seulement à l'intérieur)
- Votre chat doit être **castré**. Au cas où une chatte ne le serait pas, vous devez apporter la pilule contraceptive.
- Le chat doit être **vermifugé et protégé contre les puces et les tiques**.
- Le traitement antiparasites doit avoir été effectué moins d'un mois avant l'arrivée du chat à la pension.

Le carnet de vaccination, dûment rempli, doit être remis à l'admission. Il reste dans la pension pendant le séjour.

Nourriture

Votre chat sera nourri avec l'alimentation de la pension (Josera).

Si votre animal a besoin d'une nourriture spéciale vous devez l'apporter (pas de réduction du prix de la pension) et elle sera donnée exclusivement à votre chat.

Chaque animal recevra son propre bol pour garantir que les chats ne se battent pas pour leurs repas.

Maladie, accident, décès

En cas de maladie ou d'accident de votre chat la pension est autorisée de consulter le vétérinaire. Les frais seront facturés au propriétaire de l'animal.

En cas de décès le vétérinaire est appelé à la pension. Immédiatement, la pension entrerait en contact avec le propriétaire de l'animal par SMS. Les frais d'un décès seront facturés au propriétaire du chat.

La pension est dégagée de toute responsabilité en cas de maladie, d'accident, de perte ou de décès d'un animal avant, durant ou après le séjour.

La garde

À l'arrivée, chaque chat entre dans une boxe spacieuse pour qu'il puisse s'accoutumer à l'environnement et les nouveaux collègues afin de réduire le stress.

Les chats sont gardés dans une atmosphère familiale.

La pension fera tout pour le bien-être de votre chat et pour qu'il passe un agréable séjour pendant vos absences.



Dorfstr. 35
4581 Küttigkofen
032 677 25 92
s.katzenpension@gawnet.ch
www.sandras-katzenpension.ch

J'ai lu et compris les conditions de garderie, j'y consens et je fais une réservation.

Réservation

Nom / prénom

Adresse

NPA / Lieu

Tél. Privé

Mobile

E-mail

Date du séjour du au

Lieu et date
.....

Signature
.....

Prix du séjour
.....